

L'an deux mille douze, le mercredi quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FRONT DE PRADOUX dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Marie- Andrée BECHAUD, Maire.

Etaient présents: Madame Marie- Andrée BECHAUD

Madame Régine BARRADIS, Messieurs Henri CRABANAC, Pierre-André CROUZILLE, Adjoint
Mesdames et Messieurs Raymond ATTARD, Martine BIALE, René EYRAUD, Daniel LAUBUGE, Nelly LAUNAY, Roland LAURIERE, Gilles MAPPA, Marie-Claude PAILLOT, Thierry PROUT

Absente excusée : Madame Brigitte COMMES

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles MAPPA

Monsieur le secrétaire de séance donne lecture du compte-rendu précédent qui est adopté à la majorité des présents (13 voix pour, 1 voix contre).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Madame le Maire fait le point sur les orientations budgétaires définies par la commission du budget. Après discussions, le Conseil Municipal décide :

- de rajouter 1000 € à la subvention du club de basket, qui a de plus en plus de mal à boucler son budget (montée de division engendrant des coûts supplémentaires (déplacements et arbitrage), baisse significative des rentrées d'argent liées aux lotos,...)
- de prévoir l'achat d'un groupe électrogène
- de ne pas acheter de racleuse à neige proposée par Monsieur Henri Crabanac puisque Monsieur Laurière s'engage à faire intervenir gracieusement celle de l'entreprise en cas de neige.
- de recourir à un emprunt de 25 000 € pour avoir une marge de manœuvre dans les travaux
- d'augmenter de 1 % la fiscalité locale

DELIBERATIONS :

**Vote des taux d'imposition
2012
N° 2012.04.04-01**

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, d'augmenter de 1 % les 4 taxes d'imposition (Taxe d'Habitation, Taxe foncière, Taxe foncière non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises)

ELECTIONS DU 22 AVRIL ET 06 MAI 2012 :

Le Conseil Municipal établit le planning de tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles.

QUESTIONS DIVERSES :

Pose de panneaux de signalisation:

Suite à la demande d'usagers, Monsieur Henri Crabanac demande s'il est possible de poser un panneau « cédez le passage » au bout du lotissement le Meynieux (intersection avec la VC 2). Cela sera fait.

Eclairage public :

Suite à la demande de Monsieur Barny relative à la pose d'un candélabre chemin de Rigailaud, il est décidé de ne pas accéder à sa demande, le Conseil Municipal ne souhaitant pas étendre le réseau d'éclairage public pour des raisons économiques et environnementales.

Achat de l'ilot :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier dans lequel un habitant de Bergerac se propose d'acheter l'îlot appartenant à la commune. Le Conseil Municipal s'y oppose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.